

**DEPARTEMENT DU NORD  
ENQUETE PUBLIQUE**

PREFECTURE DU NORD  
09 NOV. 2017  
D.C.P.I. - D.I.C.P.E.

**DUNKERQUE MULTIBULK TERMINAL**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2017  
AU 18 OCTOBRE 2017**



**CONCLUSIONS ET AVIS**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR : ALBERT DERYM**

SOUS-PREFECTURE  
DE DUNKERQUE  
3 - NOV. 2017  
REÇU LE

Le Présent « Conclusions et Avis » correspond au rapport de l'enquête sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de plaques de plâtre .

Cette enquête fait suite à la demande d'autorisation établie par la SOCIÉTÉ DMT en date du 29 Mai 2017.

## **A – OBJET DE L'ENQUETE**

Cette enquête est faite en application des Livres V des parties législatives et réglementaires du Code de l'Environnement.

Elle fait suite à la demande d'autorisation d'exploiter qui a pour but de permettre au demandeur suite à l'Etude d'Impact de réaliser son projet :

Le projet qui doit être réalisé consiste à créer dans un site existant une usine de fabrication de plaques de plâtre.

## **B – DOSSIER DE L'ENQUETE**

Le dossier se compose en un dossier papier en « 313 feuillets » et un CD.:

d'une présentation générale,

d'une étude de l'impact des installations sur leur environnement,

du volet sanitaire de l'étude d'impact,

d'une étude exposant les dangers que peuvent présenter les installations,

d'une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel,

des annexes,

d'un résumé non technique du dossier.

de l'Avis de l'autorité Environnementale

de l'Avis du SDIS

## **C - INFORMATION DU PUBLIC**

L'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 28 Août 2017 relatif à l'organisation et au déroulement de la présente enquête a été porté à la connaissance du public quinze jours avant son ouverture par un avis au public inséré :

Les 30 et 31 Août 2017 dans les journaux "Le Phare » « Nord Eclair » et "La Voix du Nord" ;

Cet avis fut rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête à savoir les 19 et 20 Septembre 2017 dans ces mêmes journaux.

L'affichage de l'arrêté préfectoral précité dans le site du Port Autonome et en Mairie de Dunkerque constaté par huissier

Sur les sites informatiques de la Préfecture et de la Mairie de Dunkerque

## **D – SUR L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Par arrêté en date du 28 Août 2017 Monsieur le Préfet du Nord a fixé les modalités d'organisation de cette enquête, ouverte du 18 septembre au 18 Octobre 2017 soit pendant 31 jours consécutifs. Les permanences se sont tenues en Mairie de Dunkerque aux dates suivantes :

Le 22 Septembre 2017 de 9 h à 12 h

Le 29 Septembre 2017 de 14 h à 17 h

Le 11 Octobre 2017 de 9 h à 12 h

Le 18 Octobre 2017 de 14 h à 17 h

Préalablement à l'ouverture de cette enquête j'ai eu contact :

Avec les Services de la Préfecture

Avec la Mairie de Dunkerque

Avec les dirigeants de D.M.T

## **1) CONCLUSIONS MOTIVEES**

### **1.1 Quant à la régularité de la procédure :**

La procédure de réalisation de l'enquête unique a été respectée et le dossier présentant le projet est très explicite et conforme au Code de l'Environnement

### **1.2 Quant aux observations du public**

Malheureusement aucune observation n'a été formulée par le public. Seules deux Associations sont venues consulter le dossier et ont apposées leurs observations sur le registre.

J'ai constaté que le dossier et le registre étaient bien mis à la disposition du public dans les conditions d'ouverture de la Mairie.

### **1.3 Quant aux formalités de financement de l'opération**

Dans le dossier il apparaît un financement de travaux de l'ordre de 30.000.000 d'euros.

DMT avait en 2016 , 355146 M€ de capitaux propres, un chiffre d'affaires de 3.798 618 M€ et un résultat net de 119 716 M€

Le montant des garanties financières dont le calcul est joint en annexe 6 du dossier est de 85 627 € TTC.

Le montant étant inférieur à 100 000 € DMT ne sera pas dans l'obligation de constituer des garanties financières pour l'exploitation de son site de Dunkerque.

## **1.4 Quant à l'intérêt général de cette opération**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la construction de deux usines similaires de fabrication de plaques de plâtre, l'une à Dunkerque et l'autre à Fos sur Mer.

Pour l'usine de Dunkerque, l'usine créée nécessitera la création de 70 emplois ce qui est non négligeable dans cette région.

### **2) AVIS**

Au vu de l'ensemble des développements précités et pour ces motifs,

#### **Considérant que :**

Cette enquête s'est déroulée dans des conditions régulières au regard de la procédure.

L'information du public a été bien réalisée mais que ce dernier n'a pas été impacté par cette enquête.

Les seules observations du public ont été faites par deux Associations dont les conclusions sont favorables.

L'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que l'avis du SDIS sont favorables

La Ville de Dunkerque n'ayant pas souhaité délibérer sur cette enquête lors d'un Conseil Municipal, son avis est réputé favorable.

Le pétitionnaire a répondu d'une façon précise aux questions du Commissaire Enquêteur par rapport aux observations du public et des Associations venues en Mairie de Dunkerque pour examiner le dossier

En conséquence,

Le Commissaire Enquêteur émet :

## **UN AVIS FAVORABLE**

à la demande d'autorisation d'exploiter une usine de production de plaques de plâtre sur le site de Dunkerque.

FAIT à DUNKERQUE LE 2 Novembre 2017

